Vélo Club des Albères

Salle Cécile – 1 Av. du 11 Novembre
66700 ARGELES /MER
Club affilié à la FFCT sous le n° 03597

CONVOCATION OFFICIELLE à L'assemblée générale 2018 de l'association VCA

38ème Assemblée Générale du Vélo Club des Albères

Convocation

Le samedi, 1er décembre 2018 à 15 heures.

Salle de Valmy à Argelès sur Mer

Accueil des participants à partir de 14 heures 30

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport d'activités (par les différents responsables de sections).
- Rapport des vérificateurs de comptes.
- Questions diverses

Intervention des invités.

- Renouvellement de membres du Conseil d'Administration et élection de nouveaux membres.

L'apéritif de l'Amitié clôturera cette Assemblée Générale.

Le Président du Vélo Club des Albères : Yvon PIERMANTIER

Liste des membres du C.A dont le mandat arrive à échéance cette année.

Briqueu Louis, Côte René, Dupuis Christian, Dupuis Christiane, Marchand Nadine, Rodriguez J. Pierre.

Plusieurs de ces personnes ont déjà fait savoir qu'elles ne se représenteraient pas.

D'autres ont confirmé leur maintien dans la liste des candidats au C.A du Vélo Club des Albères.

Les autres membres du VCA non rééligibles cette année, s'ils souhaitent démissionner doivent le faire savoir avant le 17 novembre 2018.

Le CA en 2018 ne comptait que 13 membres, alors que l'on peut atteindre 18 élus selon les statuts.

Il est indispensable que d'autres vécéistes viennent "étoffer" le Conseil d'Administration.

Certains ont déjà donné leur accord pour rejoindre l'équipe, l'idéal serait que toutes les sections soient représentées …sans oublier la présence d'une ou 2 féminines au moins !

Les courriers de candidature doivent parvenir avant le 17 novembre 2018 au président (par courrier 13 rue des Micocouliers 66740 St. Genis des Fontaines ou par e-mail).

Par contre il est impossible de poser sa candidature en séance d'A.G (préparation des bulletins de vote).

Vous avez des questions : Posez-les au président, au plus tard 8 jours avant l'A.G.
(par courrier 13 rue des Micocouliers 66740 St. Genis des Fontaines ou par e-mail).

Précisions : D'après l'article 11 de nos statuts *« Est éligible, toute personne, membre de l'Association depuis au moins 1 an ».* Est membre de l'association Vélo Club des Albères : toute personne licenciée, ou tout adhérent possesseur d'une carte de sociétaire du club, en 2018.

Procédure : Les sociétaires du VCA, réunis en Assemblée Générale, élisent le Conseil d'Administration. Ensuite le CA, au cours d'une réunion, choisit : Président, V.P., trésorier, secrétaire etc…

Sociétaires éloignés des P.O ou empêchés d'assister à l'A.G.

Il vous est vivement demandé de faire parvenir un pouvoir (les décisions, pour être validées doivent avoir été votées par au moins la moitié (plus 1) des adhérents inscrits. Exemple à cette A.G 2018 (156:2)+1 = 79 votants présents ou représentés.

Envoyer un pouvoir au président ou à la secrétaire, en désignant 1 autre membre du VCA pour vous représenter.

- Par courrier : C. Dupuis - Secrétaire 13 rue de la Solane 66700 Argelès sur Mer ou
- Par e-mail : yvon.piermantier@wanadoo.fr – ou secretariat.vca@free.fr
- Vous pouvez également le remettre avant l'A.G à un sociétaire, qui, lui sera présent et participera aux différents votes.
- **Pouvoir à remplir en document joint** (*format Ms-Word et PDF)*